

Résumé

Séance du conseil du 8 janvier 2024

Correspondance, dépôt et information

Aucuns.

Adoption des comptes à payer et engagements budgétaires

Liste des comptes à payer du mois de décembre 2023 totalisant une somme de 828 098,92 \$.

Adoption

- Acquisition de cadastres de voirie par l'application des dispositions de l'article 72 de la Loi sur les compétences municipales pour devenir propriétaire des lots 1 498 227, 1 498 272, 1 821 985, 1 821 986, 2 794 750, 4 197 022 et 3 598 218 du cadastre du Québec, constitués de deux passages pour piétons, d'un cadastre de rue du chemin de la Rencontre et de trois rues publiques, soit deux parties du chemin des Granites et le rond de virée du chemin des Passereaux
- Participation au service de transport adapté de la MRC de La Jacques- Cartier pour l'année 2024
- Modification d'une servitude de passage et de non-construction sur le lot 1 497 179
- Exalt phase 2A - Suivi de la cession provisoire
- St-Castin phase 8 - Suivi de la cession provisoire
- Subvention discrétionnaire du conseil pour la Coupe du monde de ski acrobatique de Lac-Beauport février 2024

Autorisation

- Protocole d'entente/événements - Expositions à la bibliothèque l'Écrin – 2024
- Report du comité plénier du mois de décembre 2023

Autorisation de permis

- Conformité au Règlement 09-198 sur les plans d'intégration et d'implantation architecturale (PIIA)

Autorisation de signature

- Transaction et quittance - SAI-Q-262855-2207 - Rond de virée du chemin du Buisson
- Entente sur la disposition et traitement des ordures ménagères - Année 2024
- Demande de subvention au programme Emploi-Été Canada 2024

Dépôt

- Formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires des élus
- Rapport sur les mesures d'urgence à la suite des pluies du 18 décembre 2023 et dépenses extraordinaires autorisées par la mairesse suppléante
- Procès-verbal de la rencontre du CCU du 6 décembre 2023

Engagement

- Personnel occasionnel et temporaire 2024

Règlements généraux

- 1) Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement : aucun.
- 2) Présentations et adoptions : aucunes.

Règlements d'urbanisme

- 1) Avis de motion : aucun.
- 2) 1^{er} projet : aucun.
- 3) 2^e projet : aucun.
- 4) Adoptions :
 - Projet de règlement modifiant le Règlement de zonage n° 09-207 afin d'encadrer les établissements de résidence principale et d'identifier les zones où l'usage sera interdit